

Immeuble: un règlement de lotissement nous en protège

Rue Victor et Roger Thomas, la construction d'un immeuble est arrêtée en raison de l'existence d'un règlement de lotissement.

Cet été, plusieurs riverains de la rue Victor et Roger Thomas ont été approchés par le promoteur Capelli et la propriétaire du bien qui est à l'abandon depuis plusieurs années, à l'angle Nord-Ouest de l'avenue Général Frère, à côté de Mondial Saveurs. Ils leur ont présenté leur projet de construction d'un immeuble de 14 logements et 13 places de parking sur ce terrain.

Leur objectif principal était de convaincre les propriétaires de la rue, de l'inutilité du règlement qui avait encadré la vente de lots de terrains à construire en 1931. L'article du règlement de lotissement qui dérange beaucoup le promoteur précise en effet que les parcelles « sont vendues pour y établir des maisons d'habitations, des villas, des jardins, et tels établissements ou professions que le vendeur jugera bon d'autoriser ».

Leur intention est de provoquer une assemblée générale des propriétaires en septembre, pour mettre au vote la dissolution de ce règlement qui constitue manifestement un repoussoir pour les futurs acheteurs d'un appartement en logement collectif.

Si le permis de construire déposé en Avril 2021 a été validé, il apparaît que le terrain n'est toujours pas vendu au promoteur Capelli.

D'autres rues, comme la rue Cambon, sont concernées par l'existence de tels règlements, et nous sommes nombreux à penser qu'ils peuvent effectivement constituer une protection de nos cadres de vie contre les projets de promoteurs qui fleurissent dans le quartier.

Plusieurs actions sont engagées avec l'association « Bien Vivre à Monplaisir La Plaine » pour étudier ce qu'il est possible de faire afin de contrer ce projet.

Les habitantes et habitants du quartier sont invités à se retrouver pour échanger sur ce sujet :

vendredi 10 septembre à 19h00
à l'angle de la rue Général Frère et de la rue Victor et Roger Thomas



MONPLAISIR LA PLAINE

Notez aussi dans vos agendas, le 24 septembre, la fête des voisins
Plus d'infos sur cet événement et sur l'association à l'adresse

<https://monplaisirlaplane.org>